

Kalamos



GROUPE 1 (A) HERBICIDE

HERBICIDE très efficace contre les graminées pour les cultures de betterave, crucifères oléagineuses, graines protéagineuses, légumineuses fourragères, lin, pomme de terre, soja, carotte, haricots & pois écossés, laitue, porte graine, fruits à pépins et vigne.

Concentré émulsionnable (EC) – Formulation contenant 100 g/L de propaquizafop (9,7% p/p)

PROTECTION DE L'OPÉRATEUR ET DU TRAVAILLEUR

Se laver les mains après manipulation / utilisation / intervention dans une parcelle préalablement traitée. Ne pas manger, boire, téléphoner ou fumer lors de l'utilisation du produit.

Informations générales relatives aux bonnes pratiques de protection :

- l'utilisation d'un matériel adapté et entretenu et la mise en œuvre de protections collectives constituent la première mesure de prévention contre les risques professionnels, avant la mise en place de protections individuelles.
- le port de combinaison de travail dédiée ou d'EPI doit être associé à des réflexes d'hygiène (ex : lavage des mains, douche en fin de traitement) et à un comportement rigoureux (ex : procédure d'habillage/déshabillage).
- les modalités de nettoyage et de stockage des combinaisons de travail et des EPI réutilisables doivent être conformes à leur notice d'utilisation.

Caractéristiques des EPI	PROTECTION DE L'OPÉRATEUR PENDANT LES PHASES DE :				PROTECTION DU TRAVAILLEUR
	PRÉPARATION/ MÉLANGE/ CHARGEMENT	APPLICATION AVEC : PULVÉRISATEUR PNEUMATIQUE		NETTOYAGE	
		TRACTEUR AVEC CABINE	TRACTEUR SANS CABINE		
GANTS EN NITRILE NF EN ISO 374-1/A1 réutilisables NF EN 16523-1+A1 (type A) ou à usage unique NF EN ISO 374-2 (types A, B ou C)		✓ Réutilisables	✓ À usage unique*	✓ Réutilisables	✓ Réutilisables***
EPI VESTIMENTAIRE conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1		✓ EPI vestimentaire	✓ EPI vestimentaire	✓ EPI vestimentaire	✓ EPI vestimentaire
EPI PARTIEL blouse ou tablier à manches longues catégorie III type PB(3) à porter par-dessus l'EPI vestimentaire précité		✓ EPI partiel		✓ EPI partiel	
PROTECTIONS RESPIRATOIRES certifiées : demi-masque filtrant à particules (EN 149) ou un demi-masque (EN 140) équipé d'un filtre P3 (EN 143) ou A2P3 (EN 14387)		✓	✓	✓	
LUNETTES ou ECRAN FACIAL certifié norme EN 166 (CE, sigle 3)		✓	✓	✓	
BOTTES DE PROTECTION certifiées EN 13 832-3		✓	✓	✓	

* Dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation; ces gants ne doivent être portés qu'à l'extérieur de la cabine et doivent être stockés après utilisation à l'extérieur de la cabine.

** Dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation.

*** En cas de contact avec la culture traitée.

Rapporter les équipements de protection individuelle (EPI) usagés dans un sac transluide à votre distributeur partenaire ECO EPI ou faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination de produits dangereux.

NETTOYAGE DU PULVÉRISATEUR ET DES FONDS DE CUVE

À la fin de la période d'application du produit, l'intégralité de l'appareil (cuve, rampe, circuit, buses...) doit être rincée à l'eau claire. Le rinçage du pulvérisateur, l'épandage ou la vidange du fond de cuve et l'élimination des effluents doivent être réalisés conformément à la réglementation en vigueur.

ÉLIMINATION DU PRODUIT, DE L'EMBALLAGE

RE-EMPLOI DE L'EMBALLAGE INTERDIT.

Lors de l'utilisation du produit, bien vider et rincer le bidon à l'eau claire (rinçage manuel à 3 reprises en agitant le bidon rempli au 1/3 ou rinçage mécanique d'une durée minimale de 30 secondes) en veillant à verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur. Apporter les emballages ouverts, rincés et égouttés à votre distributeur partenaire d'A.D.I.VA.LOR ou à un autre service de collecte spécifique. Pour l'élimination des produits non utilisables, conserver le produit dans son emballage d'origine. Interroger votre distributeur partenaire d'A.D.I.VA.LOR ou faites appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des déchets dangereux.



KALAMOS (AMM n°2230580)
(contient du propaquizafop)

UFI : 6K03-1016-Q00P-3P48



ATTENTION

Délai de rentrée : 48 heures

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

H319 Provoque une sévère irritation des yeux

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation.

P280 Porter des gants de protection, des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux et du visage.

P301 + P310 EN CAS D'INGESTION : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P331 Ne pas faire vomir.

P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.

P501 Éliminer le contenu/récipient dans le lieu d'élimination conformément à la réglementation locale.

EUH066 : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

EUH208 : Contient du propaquizafop. Peut produire une réaction allergique.

EUH401 Respectez les instructions d'utilisations afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

SP 1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.

SPe 3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.

SPe 3 Pour protéger les plantes non-cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente.

RESERVE A UN USAGE EXCLUSIVEMENT PROFESSIONNEL

EN CAS D'URGENCE

Composer le 15 ou le 112 ou contacter
le centre antipoison le plus proche

Puis signaler vos symptômes au réseau Phyt'Attitude,
n° vert : 0 800 887 887
(appel gratuit depuis un poste fixe).

Consulter le livret avant toute utilisation

PROTEGER DU GEL REEMPLOI DE L'EMBALLAGE INTERDIT

Numéro de lot : voir sur emballage

Distribué par :
JT Agro Europe sp. z o.o.
Gate A, Aleja Grunwaldza 472
80-309 Gdańsk, Poland
Téléphone: +44 1484 848885

Détenteur de l'AMM :
JT Agro Ltd
126-134, Baker Street
London W1U 6UE
ROYAUME UNI

www.jtcrop.com | info@jtcrop.com

Volume net
4 x 5Le

